



UNHCR

APPEL GLOBAL 2015
ACTUALISATION

EUROPE SEPTENTRIONALE, OCCIDENTALE, CENTRALE ET MÉRIDIONALE

Albanie
Allemagne
Andorre
Autriche
Belgique
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord
Saint-Marin
Saint-Siège
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse



Deux demandeurs d'asile
secourus par la marine
italienne en Méditerranée
partagent une couverture
de survie.

HCR / A. D'AMATO



| Aperçu |



Le nombre de demandes d'asile reçues en 2014 dans les États de l'Union européenne a augmenté de 25 pour cent par rapport à la même période en 2013. Un quart des demandeurs sont d'origine afghane, érythréenne ou syrienne, et une proportion similaire d'entre eux sont âgés de moins de 18 ans. Les apatrides ont présenté également beaucoup plus de demandes d'asile, avec un total de personnes apatrides estimé à 436 000 à travers l'Union européenne. L'Allemagne demeure le pays recevant le plus de demandes d'asile, suivie de la France, la Suède, l'Italie et le Royaume-Uni.

Pendant les sept premiers mois de 2014, plus de 87 000 personnes sont arrivées en Italie par mer, essentiellement depuis l'Érythrée et la République arabe syrienne. Soucieux de réduire les risques liés à ces voyages, en octobre 2013, le Gouvernement italien a lancé l'opération *Mare Nostrum*, qui a sauvé plus de 100 000 personnes. L'Espagne et la Grèce ont aussi enregistré une hausse des arrivées.

La situation économique dans la région a eu un impact sur la capacité et la volonté de beaucoup de pays de renforcer leurs systèmes de protection. Les mesures d'austérité ont aussi frappé les organisations de la société civile qui assurent des services à l'intention des demandeurs d'asile et des réfugiés. La xénophobie et l'intolérance ont causé des incidents de discrimination et de violence. La réaction des États a été essentiellement de viser à faire baisser les mouvements irréguliers, notamment par des contrôles plus stricts aux frontières et la détention, ou la pénalisation de l'entrée illégale.

Le HCR se fondera sur les législations et les politiques régionales et internationales pour seconder les activités mises en œuvre par les États pour trouver des solutions durables aux enfants séparés ou non accompagnés qui arrivent en grand nombre dans la sous-région.

Le Haut Commissariat continue d'être particulièrement préoccupé par des informations selon lesquelles certains pays de l'Union européenne placent des obstacles à l'entrée des demandeurs d'asile et réfugiés ou les expulsent de force.

En avril 2014, l'Union européenne a créé le Fonds asile, migration et intégration (FAMI), qui représente un engagement de plus de 3 milliards d'euros pour les sept prochaines années (2014-2020). Une part majeure de ce fonds sera allouée aux programmes nationaux des États membres pour compléter leurs propres budgets nationaux, une mesure qui devrait contribuer à améliorer les régimes d'asile, les modalités d'accueil et les politiques d'intégration.

Dans ce contexte, le travail du HCR dans la sous-région aura également les finalités suivantes :

- aider les gouvernements à mettre en place et maintenir des régimes d'asile et de protection justes et efficaces ;
- veiller à ce que la gestion des frontières soit plus sensible aux principes de la protection. Le Haut Commissariat encouragera les solutions de remplacement à la détention. Il plaidera également pour des conditions d'accueil qui respectent les normes internationales minimales ;

- promouvoir le partage des responsabilités entre les États membres de l'Union européenne, complétant ainsi les activités de la Commission européenne et du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) ;
- encourager la participation communautaire tout en prévenant et traitant les incidents de violence sexuelle et sexiste ;
- faire campagne pour davantage de places de réinstallation et relever la capacité d'intégration dans les pays de réinstallation ;
- exhorter les États à adhérer aux Conventions de 1954 et 1961 sur l'apatridie, les inciter à améliorer les mécanismes d'identification et de protection des apatrides, prévenir et résoudre les situations d'apatridie ; et
- étayer les processus de définition des politiques de l'Union européenne relatives aux personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat et mobiliser un soutien politique et financier régional pour l'œuvre du HCR dans le monde.

| Réponse et mise en œuvre |

Asile et protection

En 2015, l'une des priorités du HCR sera de préserver l'espace d'asile. Afin de prévenir les décès en mer, l'Organisation collaborera avec les États européens pour progresser vers une action plus concertée. Ces activités seront guidées par son Initiative pour la Méditerranée centrale qui prévoit des mesures non seulement au sein de l'Union européenne, mais aussi dans les pays de transit ou de premier asile, et dans les pays d'origine. Cette Initiative a pour but de resserrer la coopération avec les acteurs concernés. Les pratiques d'admission seront surveillées et la capacité des fonctionnaires de l'immigration et des garde-côtes sera renforcée pour aider à prévenir le refoulement et veiller à ce que les personnes en quête de protection internationale puissent avoir accès au territoire.

Les bureaux du HCR en Bulgarie, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie, en Slovaquie et au Royaume-Uni assureront le suivi des mesures à l'égard du projet de « Réponse à la vulnérabilité ». Des procédures opérationnelles types seront instituées dans les centres de réception pour répondre à la violence sexuelle et sexiste.

Le Haut Commissariat poursuivra ses efforts en vue d'instaurer et de maintenir un régime d'asile et de protection opérant. Depuis 2013, le HCR et le Gouvernement albanais ont collaboré étroitement pour garantir l'arrivée en toute sécurité de plus de 240 anciens résidents du site de transit temporaire de Hurriya (ex-Ashraf) en Iraq qui avaient besoin d'une protection internationale. Ils continueront à travailler sur les solutions durables pour ce groupe de réfugiés.

Le HCR s'emploiera également à garantir des conditions et procédures de réception qui répondent aux besoins spécifiques des demandeurs d'asile et protègent leur dignité. Avec l'UNICEF, il prépare des orientations sur la manière dont les États peuvent respecter l'intérêt supérieur des enfants non accompagnés en Europe.

Conformément à la stratégie globale de l'Organisation, *Au-delà de la détention*, appliquée en Hongrie, en Lituanie, à Malte et au Royaume-Uni, le Haut Commissariat

encouragera les solutions de remplacement à la détention, ainsi que la libération des enfants détenus et les améliorations des conditions de détention.

Le suivi et l'information sur les pratiques nationales aideront à identifier les lacunes et les bonnes pratiques. L'étude complémentaire de *Beyond Proof*, qui évalue la crédibilité des demandes présentées par les enfants non accompagnés, sera achevée en 2014 et nécessitera une mise en œuvre en 2015.

Ayant analysé les raisons de leurs mouvements, le HCR a commencé à définir une stratégie de protection plus cohérente des Afghans.

Les commentaires sur la législation dans le contexte de la transposition de l'acquis en matière d'asile, des analyses comparées et ses activités judiciaires permettront au HCR de contribuer à la définition de normes juridiques nationales et régionales. Il appliquera des mécanismes d'audit de la qualité et participera à certaines procédures nationales d'asile, par exemple en Espagne, en France et en Italie.

Le HCR continuera de compléter les activités de l'EASO pour améliorer la coopération pratique entre les États membres de l'Union européenne dans le but d'instaurer des régimes d'asile et d'améliorer la qualité de l'information sur les pays d'origine.

L'Organisation reconduira son travail en vue d'identifier les affaires nécessitant de saisir les tribunaux nationaux et européens. Comme il le fait déjà, il soutiendra la conférence des juges en matière de droit des réfugiés en Allemagne. Ses activités judiciaires et ses interventions dans les tribunaux permettront au HCR de garantir une application correcte des lois pertinentes dans les affaires concernant des réfugiés.

Le HCR collaborera de près avec les organisations de la société civile et d'autres qui participent à la protection des réfugiés. Les approches novatrices incluent les campagnes à forte visibilité dans les espaces et les transports publics. En 2015, une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la communication dans les médias sociaux.

Solutions durables

Bien que 22 des 36 pays contribuent à un titre ou un autre aux activités de réinstallation du HCR, le nombre de places de réinstallation demeure limité dans la région. La réinstallation et l'admission humanitaire des réfugiés syriens recevront une attention particulière, et le Haut Commissariat continuera à gérer les centres de transit d'urgence à Timisoara (Roumanie) et Humenné (Slovaquie).

Afin de relever les capacités d'accueil et d'intégration et d'améliorer les perspectives d'intégration locale des réfugiés, le Haut Commissariat s'emploiera à mieux faire connaître les obstacles à l'intégration auxquels se heurtent 1,6 million de réfugiés dans la région. Il encouragera aussi les bonnes pratiques dans l'intégration sur les marchés du travail, le logement et l'établissement de réseaux sociaux et professionnels.

Apatridie

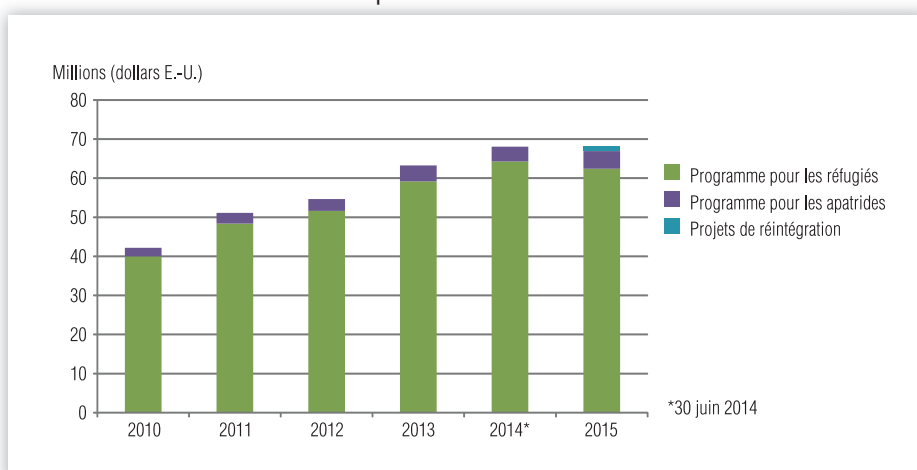
Le HCR lancé une campagne décennale pour mettre fin à l'apatridie et fera pression pour que davantage d'États membres de l'Union européenne adhèrent aux Conventions de 1954 et 1961 sur l'apatridie. L'Organisation encouragera les États et leur prodiguera un soutien pour l'adoption de plans d'action nationaux dans le domaine de l'apatridie et la réalisation d'activités de sensibilisation de l'opinion. Elle exhortera les pays qui ne l'ont pas déjà fait de se doter d'un mécanisme formel d'identification et de protection des apatrides.

Le Haut Commissariat continuera de prôner une réforme de la législation pour prévenir l'apatridie à la naissance ou au cours de la vie et faciliter la naturalisation. La coopération avec le Réseau européen sur l'apatridie se poursuivra.

Informations financières

Ces dernières années, le budget de la sous-région a enregistré une hausse substantielle, de 51,1 millions de dollars E.-U. en 2011 à 68,1 millions de dollars E.-U. en 2015. C'est principalement dû aux répercussions de la situation syrienne et aux arrivées de demandeurs d'asile par bateau sur les rivages de l'Europe méridionale. Le budget de la sous-région sera néanmoins réduit en 2015 car l'opération en Albanie passera en Europe du Sud-Est, dans le contexte du processus de régionalisation du HCR dans les Balkans occidentaux. Près de 94 pour cent du budget de 2015 est consacré aux programmes en faveur des réfugiés, le solde de 6 pour cent revenant aux activités en matière d'apatridie.

Budgets pour l'Europe septentrionale, occidentale, centrale et méridionale | 2010–2015



Budgets pour l'Europe septentrionale, occidentale, centrale et méridionale | dollars E.-U.

Opération	BUDGET 2014 RÉVISÉ (30 juin 2014)	2015			TOTAL
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets de réintégration	
Belgique - Bureau régional ¹	14 521 916	14 603 538	1 431 980	0	16 035 518
Hongrie - Bureau régional ²	17 069 083	11 993 641	1 702 007	1 191 163	14 886 811
Italie - Bureau régional ³	24 976 188	22 677 175	223 092	0	22 900 267
Suède - Bureau régional ⁴	5 538 754	4 518 289	965 440	0	5 483 728
Activités régionales	5 969 986	8 638 394	157 127	0	8 795 521
Total	68 075 927	62 431 037	4 479 646	1 191 163	68 101 847

¹ Inclut les activités en Autriche, France, Allemagne, Irlande, aux Pays-Bas, du Bureau de liaison en Suisse et au Royaume-Uni.

² Inclut les activités en Bulgarie, République tchèque, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et à partir de 2015 également en Croatie.

³ Inclut les activités en Albanie, à Chypre, en Grèce, à Malte et en Espagne.

⁴ Inclut les activités au Danemark, en Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie et Norvège.